

PANNEAU PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE Référence : 03936

RESUME

Panneau d'obligation composé d'un pictogramme Port du masque obligatoire et du texte associé en PVC, aluminium ou autocollant. 8 formats rectangulaires disponibles en version horizontale ou verticale.

Les points forts :

- Pictogramme normé ISO 7010
- Texte additionnel spécifiant le pictogramme
- Panneau d'obligation avec picto blanc sur fond bleu
- Large choix de dimensions
- Existe en version autocollante pour une application rapide et facile

Découvrez aussi notre [pictogramme port du masque de protection seul](#) et notre [pictogramme lavage des mains](#).

DECLINAISONS

Dimension	Matière
90 x 150 mm	Aluminium
125 x 230 mm	Aluminium
200 x 350 mm	Aluminium
150 x 60 mm	Aluminium
225 x 90 mm	Aluminium
300 x 120 mm	Aluminium
480 x 190 mm	Aluminium
250 x 400 mm	Aluminium
90 x 150 mm	Panneau PVC
125 x 230 mm	Panneau PVC
200 x 350 mm	Panneau PVC

150 x 60 mm	Panneau PVC
225 x 90 mm	Panneau PVC
300 x 120 mm	Panneau PVC
480 x 190 mm	Panneau PVC
250 x 400 mm	Panneau PVC
90 x 150 mm	Panneau PVC avec adhésif
125 x 230 mm	Panneau PVC avec adhésif
200 x 350 mm	Panneau PVC avec adhésif
150 x 60 mm	Panneau PVC avec adhésif
225 x 90 mm	Panneau PVC avec adhésif
300 x 120 mm	Panneau PVC avec adhésif
480 x 190 mm	Panneau PVC avec adhésif
250 x 400 mm	Panneau PVC avec adhésif
90 x 150 mm	Autocollant
125 x 230 mm	Autocollant
200 x 350 mm	Autocollant
150 x 60 mm	Autocollant
225 x 90 mm	Autocollant
300 x 120 mm	Autocollant
480 x 190 mm	Autocollant
250 x 400 mm	Autocollant

DESCRIPTION

Panneau Masque obligatoire avec pictogramme et texte

Ce panneau d'obligation avec pictogramme et texte est parfait pour rappeler la prescription concernant le port du masque.

Il est composé du pictogramme port du masque obligatoire ISO 7010 conforme à la norme en vigueur et du texte Port du masque obligatoire en toutes lettres.

L'association du pictogramme et d'un texte le décrivant est essentiel pour éviter toute erreur d'interprétation. Découvrez tous nos [panneaux d'obligation avec picto et texte](#).

Nous vous proposons aussi un [pochoir de marquage au sol port du masque obligatoire](#).

Caractéristiques techniques

Matières du panneau

- Autocollant : Film PVC souple muni d'un adhésif acrylique pour une adhésion immédiate et permanente à l'intérieur et à l'extérieur. Très résistant aux agents atmosphériques, aux variations de températures allant de -20°C à + 70°C. Excellente tenue aux UV, bonne résistance aux solvants organiques (huiles, graisses, solvants, alcools...) et aux agents chimiques (acides et alcalis dilués). Résistant au feu : M1 combustible non inflammable.
- PVC : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques. Bonne résistance à l'abrasion, aux rayures, à la plupart des solvants et des agents chimiques. Résiste aux températures de surfaces comprises entre -15°C et +45°C et à une variation de 60°C. Épaisseur : 1 mm. Résistance au feu M1. Disponible avec un adhésif collé au dos du panneau sur toute la surface (option).
- Aluminium : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques et aux intempéries.

Dimensions

Format horizontal :

- 150 x 60 mm
- 225 x 90 mm
- 300 x 120 mm
- 480 x 190 mm

Format vertical :

- 90 x 150 mm
- 250 x 400 mm
- 125 x 230 mm
- 200 x 350 mm

Panneau d'obligation avec pictogramme M016 conforme à la norme NF EN ISO 7010 représentant une tête portant un masque associé au texte en capitales mentionnant en toutes

lettres "Port du masque obligatoire".

Conditions d'utilisation

Usage intérieur très long terme et extérieur.

- Autocollant : À appliquer sur une surface lisse, propre, dépoussiérée, dégraissée et sèche. Température d'application : + 5°C.
- PVC : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.
- PVC avec adhésif au dos : adhésif collé au dos du panneau recouvrant toute la surface, à appliquer à l'intérieur ou à l'extérieur sur une surface lisse, nettoyée et sèche.
- Aluminium : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.

Dans le monde du travail, l'employeur est responsable du bien être et de la santé de ses collaborateurs. À cet égard, il est important de fournir aux travailleurs les équipements de sécurité et d'indiquer lorsqu'ils doivent être portés pour réduire au maximum les accidents et les blessures qui en résultent.